

ARRÊTÉ

**Portant autorisation de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
Les Villas d'Orient - N° FINESS 56 003 239 3**

**Géré par MUTUALIE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL
FINESS JURIQUE 560006074**

2024 - 288

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le règlement départemental d'aide sociale ;
- Vu le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 ;
- Vu le décret 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- Vu l'instruction DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans FINESS de la nouvelle nomenclature des établissements et services médico-sociaux ;
- Vu l'arrêté n°2016-57 en date du 02 septembre 2016 portant création d'un foyer de vie par extension non importante pour personnes atteintes de troubles autistiques ;
- Vu l'arrêté en date du 16 février 2024 portant modification de la dénomination sociale et de l'adresse du foyer d'accueil médicalisé « Foyer Soleil » devenant l'établissement d'accueil médicalisé « Les Villas d'Orient » géré par MUTUALIE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL situé à Lanester ;

Considérant le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 contractualisé entre la Mutualité Bretagne Sanitaire et Social, gestionnaire de la structure « Les Villas d'Orient », et le département du Morbihan, qui acte le projet immobilier de la structure « Les Villas d'Orient » à Lanester intégrant le regroupement de places médicalisées existantes effectif en mars 2024 et la création de places non médicalisées dont l'ouverture est prévue en septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : La capacité de l'établissement d'accueil non médicalisé est fixée à 10 places. Cet établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'entité juridique : MUTUALIE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL

Adresse : 14 rue Jean-Baptiste COLBERT -56100 LORIENT

FINESS : 560006074

Code statut juridique : 47 – Société Mutualiste

Raison sociale de l'établissement : EANM LES VILLAS D'ORIENT

Adresse : 44 rue Emile COMBES – 56600 LANESTER

FINESS : 56 003 239 3

Catégorie : 449- Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)

Code MFT 08- Président du Conseil Départemental

Code discipline : 965- Accueil et accompagnement non médical

Code activité : 11- Hébergement complet internat

Code clientèle : 010- Tous types de déficiences

Capacité : 10

Article 2 : L'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date d'autorisation de la structure. Son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du CASF dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

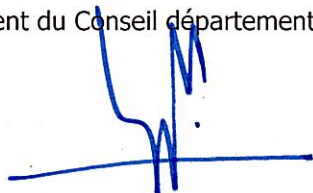
Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

Article 4 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

VANNES, le 6 août 2024

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT